



RÉGION ACADÉMIQUE  
GRAND EST

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION

Strasbourg, le 15 mars 2020

Mesdames et messieurs les personnels de direction,  
Mesdames et messieurs les inspecteurs d'académie – inspecteurs pédagogiques régionaux,  
Mesdames et messieurs les inspecteurs et inspectrices de l'Education nationale ET-EG ou CCPD,

Hier soir, dans son allocution, le Premier Ministre a rappelé que la priorité nationale était aujourd'hui d'ordre sanitaire.

Cette priorité se décline de deux façons :

- permettre d'assurer la continuité des services de soins,
- garantir la santé et la sécurité de tous, notamment nos personnels et nos élèves.

Les consignes à l'ensemble des personnels sont claires :

- Les déplacements, les réunions, les contacts doivent être strictement limités. Le télétravail doit être privilégié partout où cela est possible ;
- Pour les personnels les plus fragiles, le travail ne doit plus être exercé en présentiel. Lorsque le télétravail n'est pas possible, des autorisations spéciales d'absence seront accordées. La liste des pathologies à risque est consultable sur le site du Haut Conseil de la Santé Publique ;

Ces consignes s'appliquent évidemment aux écoles et établissements. Elles doivent néanmoins prendre en compte deux impératifs :

1. Assurer la continuité du service public d'éducation, qu'elle soit administrative ou pédagogique ;
2. Et, compte tenu de la priorité absolue accordée aux services de santé, assurer **à titre exceptionnel** l'accueil des enfants des personnels soignants qui seraient sans autre solution de garde.

Le maintien du service public d'éducation implique une permanence dans les écoles et les établissements. Le périmètre de cette permanence doit être limité. Ne doivent être présents que les personnels strictement et absolument nécessaires.

En conséquence :

- Les réunions en présentiel doivent être reportées ou réalisées par visio ou audio conférence ; cela concerne les conseils de classe, les conseils d'administration, les conseils d'école, etc
- La continuité pédagogique est assurée uniquement à distance.

Les journées de demain (lundi 16) et mardi seront consacrées à l'organisation de ces nouvelles modalités de permanence et d'accueil des enfants des personnels indispensables à la gestion de l'épidémie.

A cet égard, l'accueil de ces enfants est subordonné à la mise en place effective des conditions sanitaires requises, dans le strict respect des gestes barrières et des recommandations de l'ARS, à savoir :

- nettoyage approfondi des locaux préalable à l'ouverture des écoles et des établissements, notamment ceux mobilisés comme lieux de vote ce dimanche et ceux préalablement fermés dans les clusters ;
- présence de savon ou de gel en quantité suffisante pour les enfants et les personnels ;
- accueil de groupes de 8 à 10 élèves maximum au sein d'une même salle.

La permanence et le service d'accueil sont établis en lien avec la collectivité territoriale de rattachement.

Par ailleurs, **seuls les personnels volontaires** ont été mobilisés pour participer à cet accueil. Il est évident que les personnels fragiles ne peuvent pas se porter volontaires.

Enfin, il faut veiller à ce que les personnels AESH ne soient pas sollicités directement par les familles pour assurer la continuité pédagogique.

Cette organisation sera adaptative et évolutive, au gré de la situation sanitaire du pays et des besoins identifiés. Si une école ou un établissement n'est pas concerné par l'accueil d'élèves, il pourra envisager des modalités de continuité administrative en distanciel et en informera l'autorité hiérarchique directe.

Les organisations syndicales des personnels de direction, d'inspection, enseignants et d'éducation, seront destinataires de ces mêmes informations.

### Informations complémentaires

♦ Dans ce contexte, **les réseaux d'assistance Informatique de proximité (RAEP)** ne seront pas présents dans les établissements mais seront joignables par les procédures habituelles.

♦ **Les examens et les concours** programmés dans les semaines qui viennent sont reportés à des dates ultérieures. Cela vaut pour les épreuves optionnelles du bac, pour les concours de recrutement des personnels, les concours d'accès aux grandes écoles etc.

♦ Toutes les **actions de formation** en présentiel sont reportées jusqu'à nouvel ordre.

♦ **La cellule de crise académique** est maintenue et continuera à répondre à vos questions au : 03 88 23 35 10.

Vous le savez, notre pays traverse une situation de crise exceptionnelle et inédite. Ce contexte suscite chez certains des inquiétudes légitimes, pour de multiples raisons, personnelles, familiales ou professionnelles. Il est évident que ce contexte nous impose **une très grande bienveillance** à l'égard des agents et des élèves dont nous avons la charge. C'est pourquoi je vous demande de vous assurer le plus régulièrement possible de l'état de santé et de l'état psychologique des personnels sur lesquels

vous exercez votre autorité, et tout particulièrement ceux dont vous savez qu'ils connaissent déjà des situations difficiles.

Je vous assure de toute ma confiance et tout mon soutien dans ces circonstances particulières. Vous pouvez compter sur mon écoute et ma disponibilité.

Elisabeth LAPORTE